

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DASES 411 G** Subvention et avenant à convention avec l'association Cultures du Cœur Paris pour le fonctionnement de son action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

**Mme Dominique VERSINI et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L263-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose l'attribution d'un financement de 45.000 euros au titre de l'année 2015, dans le cadre d'un second avenant à la convention avec l'association Cultures du Cœur Paris pour le fonctionnement de son action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture ;

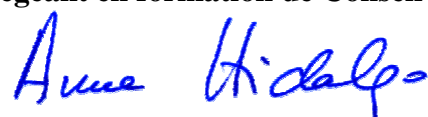
Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission, et M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs, avec l'association Cultures du Cœur Paris (111082), 26 rue du Général Beuret (15e), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 45.000 euros, au titre de l'année 2015 (2015\_01649).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits départementaux d'insertion au chapitre 017, fonction 561, nature 6574, ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2015 et suivant sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 45.000 euros.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**